

Annonce du gouvernement fédéral pour répondre au COVID-19 :

Des mesures économiques indispensables et un arrimage qui sera nécessaire avec le gouvernement du Québec, selon la FCCQ et la CCIAO

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La Sarre, le 18 mars 2020 – La <u>Fédération des chambres de commerce (FCCQ)</u> et la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest_saluent le plan d'aide à l'économie canadienne de 27 G\$ présenté par le gouvernement fédéral. Cette série de mesures permettra d'atténuer les impacts économiques du COVID-19 pour les employeurs et leurs travailleurs. La FCCQ et la CCIAO souhaitent également que d'autres mesures soient mises en place dans les prochains jours.

Parmi les mesures annoncées, les reports des paiements d'impôt après le 31 août contribueront aux 55 G\$ injectés dans l'économie pour répondre aux besoins en liquidité. « Afin de donner un peu d'oxygène aux entreprises qui manquent cruellement de liquidités, il était primordial de reporter de quelques mois l'obligation de paiement des impôts et des taxes pour les PME, mais aussi la production de la déclaration de revenus », explique Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

Un soutien aux travailleurs et à leurs employeurs bien accueilli

« Les mesures annoncées par le gouvernement fédéral pour élargir l'accès à l'assurance-emploi sont importantes pour de nombreux travailleurs initialement non couverts, notamment par l'entremise du programme d'Allocation de soutien d'urgence pour les travailleurs contraints à rester chez eux en raison de la COVID- 19 », commente Patrick Perreault, Président de la CCIAO.

D'après la FCCQ et la CCIAO il est important de s'assurer que les montants prévus pour ces allocations soient administrés le plus rapidement possible aux individus concernés. « Bon nombre de travailleurs autonomes ne pouvaient bénéficier d'un soutien de l'État en ces temps incertains. De plus, Il semble important de se rappeler des conséquences de la présente crise sur les travailleurs saisonniers qui ne pourront bénéficier de l'assurance emploi une fois la saison terminée par manque d'heures effectives. », remarque Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

Contribuer aux pertes de liquidités des entreprises

« Il sera important de bien arrimer les efforts de la Banque de développement du Canada (BDC) avec Investissement Québec, pour que l'aide aux entreprises réponde aux besoins, soit facile d'accès et complémentaire à l'offre retrouvée par les institutions financières. En ce sens, la subvention salariale équivalant à 10 % des salaires pendant les 90 prochains jours, représente une aide directe intéressante pour donner plus de marges de manœuvre non seulement aux entrepreneurs des PME, mais aussi aux organismes à but non lucratif (OBNL) qui souffrent d'un manque important de liquidité. » explique Charles Milliard.

La FCCQ et la CCIAO souhaitent que le gouvernement du Québec ait également de l'avant avec une aide financière directe d'urgence pour pallier les pertes de revenus durant cette période exceptionnelle.





La création d'un programme d'infrastructures partagées pour atténuer les impacts économiques

De plus, le premier ministre François Legault a présenté hier sa demande de créer un programme partagé d'infrastructures avec les provinces, pour s'assurer d'une bonne cadence dans la réalisation des projets et pour atténuer les impacts économiques, et ce, en tenant compte de la capacité des entreprises à effectuer les travaux dans le contexte de rareté de main-d'œuvre. « C'est une bonne nouvelles pour les entreprises de la région de l'Abitibi-Ouest), cette mesure pourrait permettre d'atténuer certains impacts économiques engendrés par cette situation exceptionnelle. » souligne Patrick Perreault, Président de la CCIAO.

Agriculture : pour un maintien de la production locale

Afin de maintenir la production agricole québécoise, la FCCQ et la CCIAO recommandent au gouvernement fédéral de faire une exception quant à l'entrée de travailleurs étrangers temporaires en agroalimentaire. Selon elle, des règles strictes peuvent être imposées relativement à leur arrivée au pays, à l'image des exigences déjà actives pour les citoyens se trouvant à l'étranger qui reviennent au pays. La FCCQ et la CCIAO suggèrent que tous les travailleurs étrangers temporaires devraient se soumettre à une mise en quarantaine obligatoire ainsi qu'à des tests de dépistage avant de pouvoir commencer à travailler.

Le maintien des échanges commerciaux et du transport des marchandises indispensables

La FCCQ et la CCIAO saluent l'entente entre le gouvernement fédéral et l'administration américaine pour restreindre la circulation des personnes aux frontières dans le but de préserver la santé publique, sans compromettre la circulation des marchandises. « Pour nos entreprises de la région de l'Abitibi-Ouest la continuité des échanges commerciaux avec les États-Unis est essentielle afin de garantir la continuité de leurs activités. », souligne Patrick Perreault, Président de la CCIAO

Les recommandations de la FCCQ et de la CCIAO

Finalement, en prévision des prochaines annonces économiques, la FCCQ et la CCIAO rappellent leurs demandes présentées cette semaine pour atténuer les lourdes pertes économiques associées au COVID-19.

- Accélérer le paiement des factures des entreprises ayant réalisé des contrats publics;
- Verser une aide financière directe d'urgence répondant aux besoins des entreprises et des organismes à but non lucratif à vocation économique, dont les chambres de commerce, notamment pour pallier les pertes importantes de revenus occasionnées par cette situation exceptionnelle;
- Imposer un moratoire sur les paiements de TPS et de TVQ et le versement des charges sur la masse salariale jusqu'au 31 juillet 2020, en concordance avec les mesures annoncées par le ministre Éric Girard aujourd'hui;
- Prévoir les mesures frontalières nécessaires pour assurer la fluidité de la circulation des marchandises à l'international.
- Mettre en place des mesures facilitant le télétravail et l'accès à la formation à distance, durant la crise.





Création d'un comité de vigie en Abitibi-Ouest

Faisant suite aux mesures décrétée pour limiter la propagation du COVID-19, la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest, la SADC d'Abitibi-Ouest et la MRC d'Abitibi-Ouest ont mis en place un comité de vigie afin d'évaluer les défis auxquels sont confrontés les entrepreneurs afin de les soutenir et les appuyer le plus efficacement possible.

Une page spéciale COVID-19, publiée sur le site Web de la CCIAO, www.cciao.ca/covid19 permettra aux entrepreneurs d'accéder rapidement à des informations, des guides pratiques et des outils pour mieux gérer les impacts de la crise. Comme la situation évolue de jour en jour, voire d'heure en heure, nous vous invitons à consulter régulièrement cette page.

À propos de la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest

La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abitibi-Ouest a pour mission de développer un réseau d'affaires représentatif et répondre aux besoins de ses membres par la promotion, la représentation, le soutien, les services adaptés et le réseautage en prenant position sur les grands enjeux, en agissant comme rassembleur dans le développement économique, en développant des partenariats et des occasions de maillage, en encourageant le développement des compétences des gens d'affaires, en offrant une visibilité aux gens d'affaires, en assurant une veille et en relayant l'information au milieu.

À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Source Informations et entrevues

Émilie Alain Mélissa Larouche

Administratrice

819 520-0243

819 301-6159

Directrice générale

